

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
RENNES MÉTROPOLE**

**AVIS DE PROLONGATION  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Par arrêtés du Président de Rennes Métropole n° A 19.374 du 15/03/2019 et n° A 19.547 du 06/05/2019, une enquête publique unique a été prescrite sur le projet d'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole et sur les 15 propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour de 18 monuments historiques sur 15 communes. Considérant la demande de prolongation de l'enquête publique formulée par la commission d'enquête par courrier du 13/05/2019 :

**L'enquête publique unique est prolongée jusqu'au vendredi 31 mai 2019 inclus, portant la durée totale à 46 jours.**

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête, composée de 7 membres :

- en qualité de Présidente de la commission d'enquête : Madame Martine VIART (rédacteur territorial en retraite) ;
- en qualité de membres titulaires : Monsieur Jean-François NICOL (administrateur général des finances publiques honoraire), Monsieur Jean-Pierre MACÉ (directeur d'établissement médico-social en retraite), Monsieur Joris LE DIREACH (conseil en urbanisme), Monsieur Patrice ROUAT (ancien officier supérieur de la marine nationale), Monsieur Jean-Jacques LE GOFF (colonel de la gendarmerie en retraite) et Monsieur Didier DELAMARE (ancien technicien supérieur en chef du développement durable à la DDTM).

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1216> ou depuis le site internet de Rennes Métropole <http://metropole.rennes.fr> ; en version papier et sur poste informatique dans 8 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants :

Commune	Lieux (nom et adresse)	Horaires d'ouverture	Jours et horaires des prochaines permanences de la commission d'enquête	
<b>Rennes (siège)</b>	Hôtel de Rennes Métropole 4 Avenue Henri Fréville	Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h	Vendredi 17/05/19 de 14h à 17h Vendredi 24/05/19 de 9h à 17h	Mercredi 29/05/19 de 9h à 12h Vendredi 31/05/19 de 9h à 17h
<b>Betton</b>	Mairie Charles de Gaulle	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Vendredi 24/05/19 de 9h à 12h Mercredi 29/05/19 de 9h à 12h	Vendredi 31/05/19 de 9h à 12h
<b>Bruz</b>	Espace Simone Veil Rue des Planches	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Le samedi de 8h30 à 12h	Vendredi 17/05/19 de 9h à 17h Vendredi 24/05/19 de 9h à 17h	Lundi 27/05/2019 de 9h à 17h Vendredi 31/05/19 de 14h à 17h
<b>Cesson-Sévigné</b>	Mairie annexe Place de la Chalotais	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 Fermé le mardi matin et le jeudi après-midi	Vendredi 17/05/19 de 9h à 17h Jeudi 23/05/19 de 9h à 12h Vendredi 24/05/19 de 14h à 17h	Mardi 28/05/19 de 14h à 17h Vendredi 31/05/19 de 14h à 17h
<b>Langan</b>	Mairie 12 Rue de Romillé	Le lundi de 14h à 17h Le mardi et le vendredi de 9h15 à 12h15 et de 14h à 17h Le mercredi de 9h15 à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 10h à 12h	Vendredi 10/05/19 de 9h à 12h	Mardi 28/05/19 de 9h à 12h
<b>Le Rheu</b>	6 Place de Mairie	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h	Vendredi 17/05/19 de 9h à 12h Jeudi 23/05/19 de 14h à 17h	Mardi 28/05/19 de 9h à 17h

<b>Pacé</b>	Mairie 11 Avenue Brizeux	Le lundi, le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 9h à 12h <b>Fermetures exceptionnelles : samedi 20/04/19 et jeudi 25/04/19 matin</b>	Samedi 18/05/19 de 9h à 12h Jeudi 23/05/19 de 14h à 17h	Vendredi 31/05/19 de 9h à 12h
<b>Vern-sur-Seiche</b>	Salle Turquoise 37 Rue de Châteaubriant	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Le samedi de 9h à 12h	Samedi 18/05/19 de 9h à 12h Jeudi 23/05/19 de 9h à 12h	Mercredi 29/05/19 de 9h à 12h

Le public peut formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête doit être adressée à Madame la Présidente de la commission d'enquête publique d'élaboration du PLUi et des PDA, Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 RENNES Cedex.
- **Par voie électronique**, les observations et propositions peuvent être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1216> ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-1216@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1216@registre-dematerialise.fr).
- **Par écrit**, aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, les observations et propositions peuvent être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.
- **Par écrit et par oral**, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

L'ensemble des observations est tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole - Service Planification et Études Urbaines - 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête peuvent également être obtenues auprès du Service Planification et Études Urbaines (tél : 02.99.86.62.00 ; courriel : [plui@rennesmetropole.fr](mailto:plui@rennesmetropole.fr)).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1216>.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation du PLUi de Rennes Métropole et l'approbation de 15 PDA sur 15 communes ou leur refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil métropolitain pour le PLUi et par arrêté préfectoral pour les PDA.

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
RENNES MÉTROPOLE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE MODIFICATIF**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° A 19.374 du 15 mars 2019 sont modifiées par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 19.547 du 6 mai 2019 comme suit, considérant le courrier du Tribunal administratif du 29 avril 2019 relatif au remplacement de Monsieur Jean-Luc DEMONT, commissaire-enquêteur empêché,

" Ont été désignés membres de la commission d'enquête par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes :

- Madame Martine VIART, rédacteur territorial en retraite, Présidente de la commission d'enquête ;
- Monsieur Jean-François NICOL, administrateur général des finances publiques honoraire, membre de la commission d'enquête ;
- Monsieur Jean-Pierre MACÉ, directeur d'établissement médico-social en retraite, membre de la commission d'enquête ;
- Monsieur Joris LE DIREACH, conseil en urbanisme, membre de la commission d'enquête ;
- Monsieur Patrice ROUAT, ancien officier supérieur de la marine nationale, membre de la commission d'enquête ;
- Monsieur Jean-Jacques LE GOFF, colonel de la gendarmerie en retraite, membre de la commission d'enquête ;
- Monsieur Didier DELAMARE, ancien technicien supérieur en chef du développement durable à la DDTM, membre de la commission d'enquête. "

Les articles 1 à 2 et 4 à 12 de l'arrêté n° A 19.374 du 15 mars 2019 sont maintenus.

Ainsi l'enquête publique unique se poursuit jusqu'au 24 mai 2019 dans les conditions prévues initialement.

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
RENNES MÉTROPOLE**

**1<sup>er</sup> AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 19.374 du 15/03/2019, une enquête publique unique est prescrite sur le projet d'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole et sur les 15 propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour de 18 monuments historiques sur 15 communes.

**L'enquête publique unique se déroulera pendant 39 jours, du mardi 16 avril 2019 au vendredi 24 mai 2019 inclus.**

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête, composée de 7 membres :

- en qualité de Présidente de la commission d'enquête : Madame Martine VIART (rédacteur territorial en retraite) ;
- en qualité de membres titulaires : Monsieur Jean-Luc DEMONT (agent DDTM en retraite), Monsieur Jean-Pierre MACÉ (directeur d'établissement médico-social en retraite), Monsieur Joris LE DIREACH (conseil en urbanisme), Monsieur Patrice ROUAT (ancien officier supérieur de la marine nationale), Monsieur Jean-Jacques LE GOFF (colonel de la gendarmerie en retraite) et Monsieur Didier DELAMARE (ancien technicien supérieur en chef du développement durable à la DDTM).

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1216> ou depuis le site internet de Rennes Métropole <http://metropole.rennes.fr> ; en version papier et sur poste informatique dans 8 lieux d'enquête aux jours et horaires suivants :

Commune	Lieux (nom et adresse)	Horaires d'ouverture	Jours et horaires des permanences de la commission d'enquête	
<b>Rennes (siège)</b>	Hôtel de Rennes Métropole 4 Avenue Henri Fréville	Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h	Mardi 16/04/19 de 9h à 17h Jeudi 25/04/19 de 14h à 17h Lundi 29/04/19 de 9h à 17h	Mardi 07/05/19 de 9h à 12h Vendredi 17/05/19 de 14h à 17h Vendredi 24/05/19 de 9h à 17h
<b>Betton</b>	Mairie Place Charles de Gaulle	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Mardi 16/04/19 de 9h à 12h Jeudi 25/04/19 de 13h30 à 16h30 Mardi 30/04/19 de 9h à 12h	Mardi 07/05/19 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Vendredi 24/05/19 de 9h à 12h
<b>Bruz</b>	Espace Simone Veil Rue des Planches	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Le samedi de 8h30 à 12h	Mardi 16/04/19 de 9h à 17h Jeudi 25/04/19 de 14h à 17h Lundi 29/04/19 de 9h à 17h	Mardi 07/05/19 de 9h à 12h Vendredi 17/05/19 de 9h à 17h Vendredi 24/05/19 de 9h à 17h
<b>Cesson-Sévigné</b>	Mairie annexe Place de la Chalotais	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h15 Fermé le mardi matin et le jeudi après-midi	Mardi 16/04/19 de 14h à 17h Jeudi 25/04/19 de 9h à 12h Lundi 29/04/19 de 9h à 17h Mardi 07/05/19 de 14h à 17h	Vendredi 17/05/19 de 9h à 17h Jeudi 23/05/19 de 9h à 12h Vendredi 24/05/19 de 14h à 17h
<b>Langan</b>	Mairie 12 Rue de Romillé	Le lundi de 14h à 17h Le mardi et le vendredi de 9h15 à 12h15 et de 14h à 17h Le mercredi de 9h15 à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 10h à 12h	Mardi 17/04/19 de 9h30 à 12h Vendredi 26/04/19 de 9h00 à 12h	Mardi 30/04/19 de 14h à 17h Vendredi 10/05/19 de 9h à 12h
<b>Le Rheu</b>	6 Place de Mairie	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h	Mardi 17/04/19 de 9h à 17h Vendredi 26/04/19 de 9h à 12h Mardi 30/04/19 de 9h à 17h	Vendredi 10/05/19 de 9h à 12h Vendredi 17/05/19 de 9h à 12h Jeudi 23/05/19 de 14h à 17h

<b>Pacé</b>	Mairie 11 Avenue Brizeux	Le lundi, le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 9h à 12h <b>Fermetures exceptionnelles : samedi 20/04/19 et jeudi 25/04/19 matin</b>	Mercredi 17/04/19 de 14h à 17h Vendredi 26/04/19 de 9h à 12h Mardi 30/04/19 de 14h à 17h	Vendredi 10/05/19 de 9h à 12h Samedi 18/05/19 de 9h à 12h Jeudi 23/05/19 de 14h à 17h
<b>Vern-sur-Seiche</b>	Salle Turquoise 37 Rue de Châteaubriant	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Le samedi de 9h à 12h	Mercredi 17/04/19 de 9h à 12h Jeudi 25/04/19 de 9h à 12h Mardi 30/04/19 de 9h à 12h	Mardi 07/05/19 de 14h à 17h Samedi 18/05/19 de 9h à 12h Jeudi 23/05/19 de 9h à 12h

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Madame la Présidente de la commission d'enquête publique d'élaboration du PLUi et des PDA, Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 RENNES Cedex.
- **Par voie électronique**, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1216> ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-1216@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1216@registre-dematerialise.fr).
- **Par écrit**, aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.
- **Par écrit et par oral**, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

L'ensemble des observations sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole - Service Planification et Études Urbaines - 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du Service Planification et Études Urbaines (tél : 02.99.86.62.00 ; courriel : [plui@rennesmetropole.fr](mailto:plui@rennesmetropole.fr)).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1216>

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation du PLUi de Rennes Métropole et l'approbation de 15 PDA sur 15 communes ou leur refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil métropolitain pour le PLUi et par arrêté préfectoral pour les PDA.